

**PROCES VERBAL
DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE
DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

VISITE PERIODIQUE

Les membres de la Commission Communale de MONTIGNY-LES-CORMEILLES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public se sont réunis en séance plénière sur site le **23 NOVEMBRE 2017** afin de donner un avis sur la poursuite de l'activité du bâtiment suivant :

CENTRE PICASSO – SALLE DE SPECTACLE – ECOLE DE MUSIQUE

Situé à :

**MONTIGNY-LES-CORMEILLES
Rue Guy de Maupassant – Avenue Aristide Maillol**

Classement :

Type L

3^{ème} catégorie

Membres de la commission présents :

- | | |
|---------------------|--|
| - M. BENNAB | Adjoint au maire de MONTIGNY-LES-CORMEILLES |
| - M. FANDI | Mairie de MONTIGNY-LES-CORMEILLES |
| - Lieutenant BONNET | Service départemental d'incendie et de secours |

Assistaient à la réunion :

- | | |
|----------------------|---------------------------------------|
| - M. AUCORDIER | Responsable régie |
| - M. PREVAUTEL | Service technique |
| - Lieutenant DESRIAC | Adjoint au chef de centre de MONTIGNY |

Avis de la Commission Communale de Sécurité sur la poursuite de l'activité de l'établissement :

AVIS FAVORABLE

Assorti des prescriptions suivantes :

I - VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

- Installations électriques (organisme agréé) :	19 juillet 2017
- Installations gaz (organisme agréé) :	11 juillet 2017
- Chauffage et ramonage (sous station) :	13 avril 2017
- Extincteurs et RIA :	18 avril 2017
- Alarme de type 2b non temporisée :	12 avril 2017
- Désenfumage :	03 mai 2017
- Eclairage de sécurité :	19 juillet 2017
- Ascenseurs :	remplacement en cours
- Registre de sécurité :	présent

II - OBSERVATIONS

L'essai de sollicitation d'un déclencheur manuel pendant une projection cinématographique s'est révélé concluant. L'alarme générale a été précédée de la mise en fonctionnement de l'éclairage normal, de l'arrêt du programme en cours et de la diffusion d'un message préenregistré prescrivant l'ordre d'évacuer.

Le désenfumage mécanique de la salle de projection ainsi que la sollicitation du boîtier vert de l'issue de secours de l'école de musique se sont également révélés concluants.

III - PRESCRIPTIONS

3.1 Retirer le piano placé devant la deuxième issue de secours de la salle de musique et déverrouiller cette issue pendant la présence du public. Il serait souhaitable de remplacer la serrure par un système déverrouillable sans clé de l'intérieur (bouton moleté par exemple). **Art 37 et CO 45.**

3.2 Ne pas mettre d'obstacle à la fermeture de la porte d'enclouement de l'escalier munie d'un ferme-porte située au sous-sol afin de maintenir cet escalier à l'abri des fumées en cas de sinistre. En conséquence la crémone du second battant ne devra pas servir pour bloquer la porte en position ouverte. **Art CO 53.**

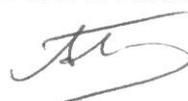
3.3 Identifier les boutons de la centrale incendie indiquant les 3 différentes zones de désenfumage du bâtiment afin de faciliter l'action des secours et du personnel habilité. **Art MS 69.**

3.4 Faire vérifier par un organisme agréé le nouvel ascenseur avant sa mise en service. **Art AS 9.**

IV – AVIS :

Les membres de la commission ont émis, à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** à l'ouverture au public de l'établissement.

Marcel SAINT-AUBIN



Maire Adjoint aux Travaux, à
l'Urbanisme et au Cadre de Vie